

LE FOCUS SUR...

La COMMISSION

Administration générale, finances & marchés publics

M. ALAIN LECLERE



La commission est divisée en trois secteurs :

- **L'administration générale** oeuvre pour améliorer l'organisation de la vie de la collectivité.
- La commission **finances** a un rôle central vis-à-vis des autres commissions. Notre rôle est d'étudier la faisabilité financière des projets élaborés par les groupes de travail. Elle prépare, élabore et propose un budget qui est soumis au vote du conseil communautaire. *Son rôle est donc primordial, il consiste en une bonne tenue des comptes et à maintenir une bonne santé financière de la collectivité.*
- La commission **marchés publics** gère les procédures de passation des marchés publics qu'elles soient formalisées ou simplifiées. Elle s'occupe de la commande publique et de sa régularité juridique.

Info + **Qu'est-ce que c'est ?**

Les marchés publics

Une collectivité a des besoins en matière de travaux, de fournitures et de services. Pour y répondre, elle doit conclure un contrat avec un fournisseur ou un entrepreneur qu'on appelle « **marché public** ».

Les règles qui s'appliquent à ces contrats sont définies par la législation. Trois grands principes doivent être respectés afin d'assurer l'efficacité de la procédure et la bonne utilisation des fonds publics :

- la liberté d'accès à la commande publique,
- l'égalité de traitement des candidats,
- la transparence des procédures.

INVESTISSEMENT

7 projets d'investissement crédités en 2017

Nous vous présentons les crédits inscrits pour l'année 2017 pour 7 projets d'investissement. Ce sont les dépenses réellement programmées cette année qui constituent une partie du coût global des projets.

La Communauté de Communes a mis en place la programmation sur plusieurs années du financement des projets. Il s'agit d'une programmation pluri-annuelle qui se décline dans des autorisations de programme.

C'est par exemple le cas pour tous les projets qui s'inscrivent sur la durée d'un mandat tels que la restauration des rivières, la construction de bâtiments ou encore le déploiement de la fibre.

859 029 €	Construction d'une salle sportive à Créances
200 893 €	Déploiement de la fibre optique
182 784 €	Création des documents d'urbanisme
174 989 €	Restauration des rivières sur le secteur Périers et Lessay
152 084 €	Restauration des rivières sur le secteur La Haye
63 975 €	Restauration de la salle sportive Jacques Lair à La Haye
53 524 €	Acquisition d'une parcelle pour le projet d'un bassin nautique

FONCTIONNEMENT

D'où viennent les recettes ?

Impôts & taxes

Ils incluent :

- La fiscalité locale des ménages, des professionnels ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Un fonds alimenté par l'ensemble des collectivités soit 8 %
- La taxe de séjour qui vient compléter les ressources fiscales depuis le 1^{er} avril 2017
- Le transfert d'une partie des ressources des communes en fonction des compétences transférées

Dotations, subventions & participations

La moitié provient des dotations de l'Etat

Résultat de fonctionnement reporté

Ce sont les excédents cumulés au cours des années qui permet d'assurer un fonds de roulement de trésorerie suffisant

Autres recettes
Elles correspondent notamment au remboursement des dépenses assurées par le budget principal pour les autres budgets. C'est également l'ensemble des recettes des ventes par les services



Comment sont utilisées ces recettes de fonctionnement ?

Le budget de fonctionnement sert ... à faire fonctionner les services de la collectivité et notamment ceux qu'elle vous propose ! La répartition des ressources par thématique est désormais une obligation en raison du nombre d'habitants de notre nouveau territoire. Les délais très courts pour prendre connaissance des budgets des anciennes collectivités et réaliser un budget commun ne nous ont pas permis de répartir la totalité des dépenses entre ces différentes thématiques.

C'est par exemple le cas pour les dépenses liées aux charges de personnels. Elles représentent 3 447 193 € pour l'ensemble des 140 agents permanents, saisonniers et occasionnels.

